

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
(Article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales)

**Le Conseil Municipal se réunira, à l'Hôtel de Ville (salle du conseil municipal),  
Le mercredi 12 avril 2023, à 16 h 30.**

*Affiché le*

M. le Maire	<b>Ouverture de la séance</b>
M. le Maire	Appel et lecture des pouvoirs
M. le Maire	Approbation du procès-verbal de la séance du 08 Mars 2023
M. le Maire	Désignation du secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.
M. le Premier Adjoint	Lecture des décisions municipales prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Ordre du jour :**

- 1) ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE AU TITRE DE L'ANNEE 2023
- 2) VOTE DES TAUX FISCAUX COMMUNAUX POUR 2023
- 3) ADMISSION EN NON-VALEUR N°1-2023 – LISTE 5725900012
- 4) DOTATION DE SOLIDARITÉ MÉTROPOLITAINE (DSM) - AFFECTATION AUX TRAVAUX D'EXTENSION DU CIMETIÈRE SAINT MARC
- 5) AJUSTEMENTS ET MODIFICATIONS DES CRÉDITS DE PAIEMENT (CP) DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (AP) N° 165 ET N° 166
- 6) MODIFICATION N°3 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 161- AMENAGEMENT DES PROMENADES DU LITTORAL
- 7) MODIFICATION N°3 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 164- EXTENSION DU CIMETIÈRE SAINT MARC
- 8) MODIFICATION N°1 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 169- PELOUSE NATURELLE STADE DES ISCLES

- 9) AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS PLURI ANNUELLE 2022-2026 ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR ET L'ASSOCIATION DE GESTION D'ANIMATION SPORTIVE ET SOCIO-CULTURELLE (AGASC)
- 10) CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION "ROBINSON 06" - ANNEE 2023
- 11) CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT EN FAVEUR DE "L'ASSOCIATION REGIONALE POUR LA PROMOTION DES ACTIONS DE SANTE" - DITE A.R.P.A.S. - ANNEE 2023
- 12) CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE DE SAINT LAURENT DU VAR ET L'ASSOCIATION OS. ATOUT
- 13) ADHÉSION DE LA VILLE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR A L'ASSOCIATION DES VILLES POUR LE VOTE ELECTRONIQUE (AVVE)
- 14) RAPPORT SUR L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES 2022
- 15) REVALORISATION DES TARIFS CONCERNANT LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (T.L.P.E) DE L'ANNÉE 2024
- 16) AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRIPARTITE AUTORISANT LA RÉALISATION ANTICIPÉE DE TRAVAUX DE DÉSAMIENTAGE ET DE DÉMOLITION D'OUVRAGES COMPRIS DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DU SQUARE BENES
- 17) ACQUISITION DE LA PROPRIETE DES CONSORTS BORMIDA CADASTREE SECTION BC N°350 SISE AVENUE DES FILAGNES- CONSTITUTION DE SERVITUDES
- 18) CRÉATION D'UNE NOUVELLE REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - MANIFESTATION " IRONMAN "
- 19) DELEGATION ACCORDEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SAISIR POUR AVIS LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX
- 20) CONCESSION DE PLAGES DE SAINT-LAURENT-DU-VAR - AVIS DE LA COMMUNE SUR L'EXTENSION DE LA PERIODE D'EXPLOITATION ET L'OUVERTURE A L'ANNEE DES ETABLISSEMENTS BALNEAIRES
- 21) MISE EN PLACE D'UN ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL (E.N.T.) – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE (D.S.D.E.N.) DES ALPES-MARITIMES

- 22) CREATION D'UNE TARIFICATION POUR LE SLV CLUB ET SUPPRESSION DU TARIF LUDIPLAGE A COMPTER DU 1ER JUILLET 2023
- 23) ATTRIBUTION DE SUBVENTION A DESTINATION DES ASSOCIATIONS SPORTIVES PERCEVANT UNE SUBVENTION ANNUELLE DE MOINS DE 23 000 €, POUR L'ANNEE 2023
- 24) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN ATHLETISME » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2023
- 25) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN BASKET » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2023
- 26) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « FEDERATION DU STADE LAURENTIN » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2023
- 27) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN FOOTBALL » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2023
- 28) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN GYMNASTIQUE ARTISTIQUE » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2023
- 29) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN GYMNASTIQUE RYTHMIQUE » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2023
- 30) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN JUDO » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2023
- 31) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN KARATE » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2023

- 32) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN LUTTE » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2023
- 33) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN MINIBOULE LAURENTINE » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2023
- 34) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN NATATION SPORTIVE » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2023
- 35) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN NATATION SYNCHRONISEE » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2023
- 36) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN RETRAITE SPORT & SANTE » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2023
- 37) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN RUGBY » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2023
- 38) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN VOLLEY-BALL » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2023
- 39) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN CLUB VAR MER» DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2023

- 40) CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA SARL IRON MAN FRANCE ET LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR
- 41) CONVENTION TYPE PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU BEACH SPORT FESTIVAL

**-QUESTIONS ORALES-**

**Le Maire de Saint-Laurent-du-Var  
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes  
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur**

**Joseph SEGURA**

